

## **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2024

Madame, Monsieur, Chers Membres,

Je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale de l'Association et une très bonne et heureuse année 2024 avec une excellente saison de pêche.

Assemblée Générale, événement annuel afin de prendre connaissance des activités de l'Association, des résultats de l'année passée, du rappel de la réglementation et des projets avenir.

12 réunions du Conseil d'Administration ont été nécessaires cette année pour adopter les décisions et actes de l'association, pour préparer les manifestations et programmer la réalisation des divers travaux d'entretien.

Le Président et 2 membres du Bureau ce sont rendus le 22 avril à Guernes à l'Assemblée Générale de la Fédération des Yvelines. La présentation des rapports moral et financier n'ayant pas apportée de remarques particulières, les 2 rapports ont été approuvés à l'unanimité par l'ensemble des associations présentes. A la fin de la réunion, avant le repas, il était procédé à la traditionnelle remise des médailles. Gérard Colas et Marcel Grosdaillon ont chacun reçu la médaille d'argent pour leur implication et leur dévouement au sein de l'association.

En début d'année le Président a rencontré les propriétaires des lots de pêche pour faire le point sur l'année passée et les diverses actions à prendre pour la saison à venir. Il leur a remis, également, le règlement intérieur et les dates de lâcher de truites pour 2023.

### **EFFECTIFS 2023**

Contrairement à la saison 2022 où les effectifs avaient beaucoup baissés, la saison 2023 a vu une nette progression des effectifs et se situe dans la bonne moyenne pour le fonctionnement de l'association (moyenne convenable, entre 70 à 80 adhérents).

C'est 78 cartes annuelles qui ont été délivrées auxquelles il faut ajouter 27 cartes journalières et hebdomadaires. Les cartes par catégorie se répartissent comme suit :

51 cartes personnes majeures (47 en 2022).

10 cartes personnes mineures (5 en 2022).

17 Carte découverte moins de 12 ans (14 en 2022.)

Hors effectif : 25 cartes journalières et 2 cartes hebdomadaires (25 en 2022).

À noter, des cartes ont été vendues cette année, contrairement à la saison 2022, pendant l'été et jusqu'à la fermeture du 17 septembre.

### **FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**

Le Président et le Conseil d'Administration, soucieux de satisfaire tous les adhérents, régissent avec discernement la gestion de l'association.

Nous remercions nos partenaires, propriétaires, administrations, Fédération de pêche des Yvelines et tous ceux qui nous aident par leur soutien et leur bienveillance.

Le 16 janvier, l'association a informé la mairie de Bourdonné que des personnes sans carte de pêche et non adhérentes à une quelconque association, pêchaient du côté du plan d'eau (coté ne faisant pas partie des lots de pêche de l'association). Monsieur le maire, par réponse du 3 mars nous informe qu'il n'envisage pas d'interdire la pêche et que c'est le rôle du garde de pêche de contrôler les cartes de pêche, nous précisons que le garde de pêche n'est pas habilité à contrôler sur des terrains ne faisant pas partie des lots de pêche de l'association. D'autre part Monsieur le maire nous informe que la commune de Bourdonné est en cours d'acquisition des parcelles ZD 56 et 57 (parcelles face au plan d'eau qui appartiennent jusqu'à nouvel ordre à Mme Morinière) et que par conséquent la pêche sera interdite des deux côtés de la rivière à partir de 2024. La parcelle face au château appartient à Monsieur Rousseau et restera gérée par l'association.

Nous avons donc décidé de ne plus faire de lâcher de truites à Bourdonné en 2024 et que la pêche reste autorisée à Bourdonné du côté de la parcelle face au château et sur les autres parcelles tant que la convention avec Mme Morinière ne sera pas résiliée. Par la suite de Conseil d'Administration prendra la décision d'intégrer les parties restantes au parcours «Poissons Blancs».

Le 11 février, la journée d'entretien et de nettoyage avant l'ouverture du parcours «Truites» avec les adhérents volontaires et disponibles a bien été réalisée cette année. Débroussaillage, coupe des branches, entretien des accès, petits travaux ont été accomplis dans la bonne humeur et le plaisir de se retrouver. La matinée s'est terminée par le repas, partagé entre tous les participants.

D'autres travaux, nettoyage, débroussaillage et entretien, ont été faits ponctuellement par les membres du CA tout au long de l'année et notamment pour un arbre sur le parcours à Maulette qui, tombé après une tempête, encombrait la rivière et le passage sur les berges. Avec l'accord de Monsieur Mignot, le propriétaire, les membres de l'association ont pu entreprendre les travaux nécessaires pour dégager cet arbre. Il n'y avait pas de convention pour le droit de pêche sur les terrains de Monsieur Mignot, profitant de cet occasion, une convention entre l'association et Monsieur Mignot a été signée.

Le changement climatique qui semble se confirmer, nous oblige à modifier nos modes de pêche et de revoir les rempoissonnements pendant la saison chaude.

Nous avons prévu en début d'année de programmé les lâchers facultatifs en juillet et août.

Les conditions climatiques plus précoces nous ont obligées à supprimer les lâchers de juin et juillet.

Au mois d'août, un peu de pluie est venue ce qui a permis de confirmer le lâcher du 15 août et d'en faire un non prévu le 26 août.

Pour 2024, encore 3 lâchers seront facultatifs en juillet et août (pouvant être modifiés).

Toutes les manifestations se sont déroulées sans difficulté cette année. Le concours de l'Ascension, la Fête des Pêcheurs de la Vesgre, la participation au forum de Maulette, la Saint Matthieu à Houdan, les vides greniers de Bazainville et Maulette, enregistrent une recette nette d'environ 1200 €. Cette somme permet de financer 3 lâchers de truites dans la saison.

Nous pensions qu'un grand arbre mort sur le parcours à Maulette, après le tunnel de la RN12, devenait dangereux et risquait de tomber à tout moment. Nous avons avisé par téléphone, le Ministère des transports (propriétaire du terrain), de notre inquiétude sur le risque d'accidents pouvant être occasionnés aux pêcheurs ou aux promeneurs et le risque d'empêcher l'écoulement normal de la rivière. Après plusieurs renvois vers d'autres administrations, nous n'avons pas eu de réponse. Nous avons alors sollicité le Garde de Pêche de la Fédération et la Communauté de communes.

Monsieur Missengomoka responsable des rivières et de l'environnement à la CCPH, a su s'adresser au bon interlocuteur et obtenu une réponse de la Direction des Routes d'île de France qui a bien pris en compte la situation et qui procède, dès que possible, à l'abattage de l'arbre. Cette opération prendra certainement un certain temps mais pour nous il été important que les administrations concernées soient informées et que l'association soit dégagée de toute responsabilité.

Le site web de l'association ne fonctionne plus depuis le mois de septembre, la société Orange a abandonné la mise à disposition, à ses abonnés, de créer ou modifier un site internet. Nous devons refaire un site avec une nouvelle application et un nouvel hébergeur. Nous y travaillons actuellement et dès que le nouveau site sera mis en ligne, nous préviendrons nos adhérents, nos partenaires et les personnes susceptibles de le consulter.

### **REGLEMENTATION :**

Pas de modification du règlement intérieur de l'Association cette année. Tous les adhérents de l'Association doivent prendre connaissance et respecter ce règlement, les dates des lâchers de truites y sont renseignées. Le règlement est transmis par courriel aux pêcheurs qui prennent leur carte de pêche par internet et il est disponible chez les dépositaires.

Il est rappelé que les heures d'action de pêche sont : une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après son coucher. Les jours de lâcher de truites, la pêche est ouverte à 7 heures.

### **PROJETS, SAISON 2024 :**

Achat d'une débroussailleuse et d'une tronçonneuse pour débroussaillage et aménagement des accès.

Travaux d'entretien divers sur les parcours et le local.

Travaux d'entretien et réhabilitation du parcours « Poissons-Blancs ».

Rétablir et réorganiser la pêche sur l'Opton à Houdan (parcours Poissons Blancs).

Recherche d'un étang ou grande mare à intégrer dans les lots de pêche.

Affichages sur les panneaux d'informations.

Création et mise en ligne d'un nouveau site internet.

## **INFORMATIONS ET DATES A RETENIR, SAISON 2024 :**

Les cartes de pêche 2024, sont disponible sur le site [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr) ou chez les dépositaires.

Lundi 29 janvier, fermeture de la pêche du Brochet, réouverture le 27 avril.

Samedi 3 février, travaux de nettoyage. Rendez-vous à 8h au local, repas au local vers 13 heures.

Samedi 9 mars, ouverture officielle de la pêche à la truite, ouverture à 7 heures (1<sup>er</sup> lâcher).

Jeudi 9 mai, concours de pêche à la truite de l'Ascension.

Samedi 1er juin et Dimanche 2 juin, Fête des Pêcheurs de la Vesgre à Maulette.

Dimanche 22 septembre, fermeture du parcours « Truites ».

La semaine du 16 au 22 septembre, la pêche restera ouverte tous les jours.

Dernier week-end de septembre, stand de présentation et d'information à la foire Saint Matthieu.

Nous participerons aussi à d'autres manifestations : Fête de la nature et Fête de la Saint Christophe à Houdan et à de diverses manifestations de la CCPH.

Merci de votre attention, je laisse la parole à Daniel notre Trésorier, qui va vous présenter le rapport financier 2023.

Le Président, Marc Bourez

